

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(13^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Lundi 12 Octobre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. — Explications de vote et vote sur la motion de censure (p. 1699).

MM. Alphandery,

Emmanuel Aubert, Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

Rappel au règlement (p. 1701).

M. Labbé.

Reprise des explications de vote (p. 1702).MM. Emmanuel Aubert,
Hauteclœur.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 1704).

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

2. — Ordre du jour (p. 1704).

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

EXPLICATIONS DE VOTE
ET VOTE SUR LA MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur la motion de censure jointe à la demande d'interpellation de M. Jean-Claude Gaudin et déposée par M. Jean-Claude Gaudin et quarante-neuf membres de l'Assemblée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution. (1).

(1) La présente motion de censure est appuyée par les cinquante signatures suivantes : MM. Gaudin, Alphandery, François d'Aubert, Barre, Barrot, Baudouin, Bayard, Begault, Bigeard, Birraud, Jacques Blanc, Christian Bonnel, Bouvard, Francis Geng, Gengenwin, René Haby, Hamel, François d'Harcourt, Knehl, Ligot, Alain Madelin, Mayoud, Méhaignerie, Mestre, Micauts, Charles Millon, Mme Moreau, MM. Michel d'Ornano, Pernin, Perrut, Proriot, Rigaud, Rossinot, Sautier, Scisson, Stasi, Stern, Fèvre, Fouchier, Fuchs, Mme Missoffe, MM. Couve de Murville, Bizet, Mme de Hauteclocque, MM. Barnier, Sprauer, Emmanuel Aubert, Marcus, Miossec, Cavaillé.

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa séance du mardi 6 octobre.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 154, alinéa 4, du règlement, la parole peut être accordée, pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes, à l'orateur désigné par chaque groupe, et d'une durée de cinq minutes aux autres orateurs.

La parole est à M. Alphandery.

M. Edmond Alphandery. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, j'espérais m'adresser ce soir au Premier ministre. Une motion de censure est un acte solennel et sa présence aurait confirmé l'intérêt qu'il prétend porter au Parlement.

Son absence est regrettable.

M. Jean-Claude Gaudin. Tout à fait !

M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Vous avez un représentant du Gouvernement devant vous !

M. Edmond Alphandery. Je vous demande, monsieur le ministre chargé du budget, de lui transmettre mes observations ; c'est le moins que je puisse espérer.

M. Claude Labbé. C'est vrai. Quand on donne des leçons, on doit être digne de sa fonction !

M. Alain Hauteclœur. A quoi a donc servi la suspension de séance ?

M. Jean-Claude Gaudin. Elle aurait pu permettre au Premier ministre d'arriver.

M. André Tourné. Pourquoi êtes-vous si nerveux ?

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues.

Poursuivez, monsieur Alphandery, vous avez seul la parole.

M. Edmond Alphandery. Monsieur le président, j'espère que ces interruptions seront décomptées de mon temps de parole.

De nombreux arguments ont été défendus, excellemment, par les orateurs de l'opposition qui m'ont précédé à cette tribune et j'ai trouvé, en particulier dans les discours du président de notre groupe, M. Gaudin, et de M. Marette, les quelques idées qui me serviront à expliquer notre vote.

Je pourrai ainsi être d'autant plus bref, monsieur le ministre, que les faits sont là pour me faciliter la tâche et pour donner à notre geste une crédibilité à laquelle nous ne nous attendions pas. En effet — et je vais vous en faire confiance — lorsque nous avons envisagé de censurer le Gouvernement, la décision de dévaluer le franc n'avait pas encore été prise. La dévaluation vous a censuré avant nous !

Elle aura malheureusement bien plus d'impact que ces débats parlementaires — j'affirme cela en me souvenant de l'intérêt que vous entendez porter à nos discussions — car la dévaluation a au moins eu pour effet de vous conduire à modifier, certes timidement, votre politique conjoncturelle. Cette dévaluation

justifie plus encore, s'il en était besoin, notre démarche en mettant en lumière la dangereuse improvisation de la politique que vous menez. Elle fait passer un véritable frisson dans le dos de tous les Français responsables, qui commencent à s'interroger avec angoisse sur l'avenir de notre pays.

Monsieur le ministre, j'essaie d'être lucide et de comprendre, autant que je le peux, la politique que vous menez depuis cinq mois. J'avoue que je n'y vois pas très clair. J'ai écouté attentivement le Premier ministre cet après-midi : j'écoute le Gouvernement depuis cinq mois et, malgré tout, je n'en sais pas tellement plus sur les idées qui inspirent son action.

Nous avons entendu répéter, monsieur le ministre, que la dévaluation du franc était une affaire que vous aviez parfaitement maîtrisée. Le gouverneur de la Banque de France aurait conseillé à M. le Premier ministre de dévaluer dès le 21 mai, mais M. Mauroy aurait préféré attendre le moment propice pour qu'un accord plus favorable à la France soit signé entre les pays membres de la Communauté européenne. Soit !

De son côté M. le ministre de l'économie et des finances nous a expliqué qu'il ne fallait dévaluer ni quand le dollar montait, ni quand il baissait. Soit !

Vous aviez prévu tout cela, c'est très bien !

Dans ces conditions, comment expliquez-vous qu'avant la dévaluation il était nécessaire de prévoir un déficit budgétaire de 95 milliards de francs, et de relancer l'économie par les dépenses publiques, et qu'après il faille geler 15 milliards de francs de dépenses publiques ? Alors que vous saviez cette dévaluation inévitable et salutaire, pourquoi n'avez-vous pas présenté immédiatement un projet de budget en conformité avec cette décision imminente ?

M. André Laignel. Pour vous faire parler !

M. Edmond Alphandery. Dans ce contexte, ne sommes-nous pas en droit d'accorder plutôt crédit aux propos du Président de la République et de tout son Gouvernement sur l'indispensable maintien de la parité de notre monnaie ? Or chacun sait ce qu'il en est advenu depuis !

M. le Premier ministre déclare qu'il faut faire payer les riches et qu'un effort de solidarité s'impose. Mais, monsieur le ministre, vous présentez un projet de budget dans lequel l'aggravation de la fiscalité touche tout le monde, les riches certes, mais également les cadres qui paieront la majoration de l'impôt sur le revenu pour financer l'indemnisation du chômage alors qu'ils n'ont pas voté pour cela.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est certain !

M. Edmond Alphandery. Elle frappera aussi les plus modestes, tant il est vrai que vous avez appris très rapidement la règle la plus élémentaire de la loi de finances : lorsqu'il faut se procurer de l'argent pour couvrir des dépenses somptuaires il n'est point de salut hors l'imposition des plus modestes. C'est pourquoi on augmente le prix de l'essence, la vignette auto, la redevance de télévision.

Pour justifier l'augmentation du prix de l'essence intervenue cet été, M. le Premier ministre a accusé le dollar. Il est, en effet, exact que deux facteurs peuvent justifier cette augmentation : soit la hausse du prix du pétrole sur les marchés internationaux, soit celle du dollar. Mais quand les deux baissent, le moment est-il bien choisi de faire payer l'essence plus cher ?

M. le Premier ministre indique qu'il faut éviter une majoration des cotisations sociales afin d'échapper à un accroissement du chômage. Mais, parallèlement, le Gouvernement met en œuvre une politique sociale qui conduit le ministre de la solidarité à envisager leur augmentation dans son dernier pensum. Et c'est sans doute pour profiter de l'excellente conjoncture agricole que vous nous proposez de majorer les cotisations sociales des agriculteurs de 23 p. 100 !

M. le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre chargé du budget, êtes par ailleurs les chantres d'une politique qui prône le déficit budgétaire et l'accroissement des salaires et des prestations sociales pour injecter du pouvoir d'achat et ainsi relancer l'activité économique. Voilà ce qui consiste, sans vous faire injure, à se comporter en bons élèves de Keynes.

Puis une dévaluation du franc est décidée et, par la bouche avisée de M. Delors, on entend déclarer que l'Etat doit donner l'exemple de l'austérité et qu'il convient de surveiller l'évolution des rémunérations.

Au fond, il faudra demander à M. le Premier ministre — j'espère que vous n'y manquerez pas — si son Gouvernement ne connaît pas un phénomène de doublement de la personnalité. Il y a le bon docteur Delors qui, le jour, soigne le franc et assigne la chambre au malade, et il y a, la nuit, mister Fabius qui l'incite à se lever et à faire de la course à pied pour se mieux porter. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

« Docteur Delors et mister Fabius », telle est la pièce qui se joue en ce moment sous le regard ébahi de ceux qui ne sont malheureusement pas uniquement des spectateurs. Ce sont eux en effet qui paieront, en termes de faillites d'entreprises, de chômage, de perte de pouvoir d'achat.

M. le Premier ministre a affirmé que le bilan de ses prédécesseurs était catastrophique. Il aurait même été pire qu'il ne l'avait imaginé initialement ! On allait d'ailleurs voir ce qu'on allait voir puisque l'on nommait une commission qui était censée dresser le bilan de l'héritage.

Les pressions exercées par le Gouvernement sur les membres de cette commission ont été tellement fortes que les démissions s'y sont succédées. Elle a cependant publié un rapport, mais celui-ci est si nuancé qu'il tourne à l'avantage des sortants, même sur les points essentiels : la réduction des inégalités, le franc, la politique énergétique, c'est-à-dire sur tous vos chevaux de bataille, monsieur le ministre.

Ce bilan nuancé n'est-il pas la condamnation du tournant que vous prenez en ce moment ? Si le Gouvernement antérieur avait totalement échoué dans sa tâche ainsi que vous avez imprudemment essayé d'en convaincre les Français, le virage à 180 degrés que vous avez amorcé pourrait à la rigueur se justifier. Mais dès l'instant où, de l'avis même de vos propres experts, il suffit de réaliser des inflexions, pourquoi, monsieur le ministre, faire courir de tels risques à notre économie et aux Français ?

Si vous m'autorisez à m'exprimer de façon tant soit peu scientifique, je soulignerai qu'en termes de probabilités votre politique économique n'est pas rationnelle. En effet le risque de perte éventuelle, c'est-à-dire le coût que supporteront les Français, est disproportionné aux gains — s'ils existent — à attendre par rapport à une situation qui, selon vos propres sages, n'était pas si mauvaise que cela.

La commission du bilan éclaire donc la politique actuelle du Gouvernement sous un jour étonnant : elle la transforme en un pari fou.

Cette improvisation et cette cacophonie seraient bien excusables si elles n'étaient que le prix que les Français auraient à payer une bonne fois pour toutes pour votre apprentissage du pouvoir. Durant cinq mois, vous avez commis de nombreuses erreurs qui ont aggravé la situation économique. Aujourd'hui — cela est plus grave — avec la même assurance, vous voulez imposer un programme qui bouleversera — le mot n'est pas trop fort — notre pays.

Votre projet de budget de relance, monsieur le ministre, en dépit de quelques aménagements qui n'en modifient pas la philosophie, réanimera avant tout l'inflation. Nous l'avons déjà souligné, mais il faut répéter les évidences. Dans ce mauvais climat, si vous soutenez artificiellement l'activité durant quelques mois, ce sera malheureusement au prix d'un accroissement substantiel de l'inflation.

Ne feignez pas de découvrir cette politique keynésienne ; elle est classique. Croyez-vous sincèrement que les 10 p. 100 de hausse des prix qui sont le dernier objectif annoncé par le Gouvernement pour 1982, soient réalistes ? Je suis personnellement prêt — et la majorité des Français avec moi — à prendre les paris que vous n'y parviendrez pas. Comment financerez-vous les déficits publics sans recourir à la planche à billets ? Nous avons entendu de savants discours sur ce point, en commission des finances, mais un seul chiffre suffit pour que nous doutions de leur pertinence : ce décevant sera plus élevé que la capacité totale du marché obligataire français.

La dévaluation du franc, au lieu d'être offensive et de s'inscrire dans un plan de remise en ordre de l'ensemble de votre économie est subie de l'extérieur. Elle renchérit nos importations. Dans la mesure où nous sommes les seuls à relancer notre économie, cette décision donnera-t-elle un coup de fouet à nos exportations, surtout dans le climat psychologique actuel ? Attention, monsieur le ministre, aux dévaluations en série que nous avons connues sous la IV^e République. Vous citez en effet beaucoup celles qui sont intervenues sous la V^e République, mais votre politique économique rappelle étrangement, au contraire, celle pratiquée après la guerre : même irréalisme, même décalage entre les aspirations et les moyens mis en œuvre.

Les Français, monsieur le ministre, ont besoin d'être rassurés. Si vous voulez qu'ils embauchent, qu'ils investissent inspirez-leur confiance. D'abord, en ne pratiquant pas cette politique en accordéon : on relance, on freine ; on accroit puis on diminue les dotations budgétaires par ministère dans des proportions telles qu'on crée des gaspillages ou des incertitudes sur l'avenir !

Avec les nationalisations, vous avez trouvé une « excellente » formule de gouvernement : ceux qui ont le mieux réussi sont expropriés. La majorité de l'industrie française sera ainsi pilotée par une équipe qui, c'est le moins que l'on puisse dire, vient de montrer combien elle maîtrisait mal les problèmes économiques.

Il est clair que la politique que vous nous proposez est celle d'un autre âge. Elle est inadaptée à nos économies modernes qui sont complexes. En vous regardant nous sommes en droit de nous demander si vous avez mené une réflexion en profondeur.

Si votre réponse est positive, où est-elle consignée ? Où sont vos économistes ? Qui vous inspire ? Quels sont vos modèles ? Ne croyez-vous pas que devant les bouleversements dont vous assumez la paternité, devant les risques qu'ils font courir aux Français, ces questions soient légitimes ? Ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire d'y répondre, avant de mettre en place un programme incroyablement ambitieux ?

C'est donc au nom de la responsabilité, de la lucidité, de l'intelligence aussi, que l'union pour la démocratie française votera cette motion de censure. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Aubert.

M. Emmanuel Aubert. Monsieur le président, je constate avec beaucoup de regret qu'à l'occasion d'un débat sur une motion de censure déposée par l'opposition pour mettre en cause la responsabilité du Gouvernement, et, par conséquent, adressée essentiellement au Premier ministre, celui-ci n'a pas cru devoir être présent. Cela prouve dans quels termes la majorité tient l'opposition. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mauger. Quel mépris !

M. le ministre chargé du budget. Monsieur Emmanuel Aubert, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Emmanuel Aubert. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du budget, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre chargé du budget. Je tiens à indiquer à M. Aubert ainsi qu'à l'orateur qui l'a précédé et qui a présenté la même remarque que ce genre de réflexion n'est pas de mise. *(Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Claude Gaudin. Allons, allons !

M. Paul Pernin. Soyons sérieux !

M. le ministre chargé du budget. M. le Premier ministre a passé — cela était bien normal — tout l'après-midi dans cette enceinte.

M. Paul Pernin. Ce n'est pas vrai.

M. Claude Labbé. Quel effort pour un Premier ministre !

M. le ministre chargé du budget. Monsieur Labbé, écoutez-moi jusqu'au bout, peut-être la conclusion vous paraîtra-t-elle moins que le début.

M. Claude Labbé. Le début ne me plaît pas.

M. Alain Hauteclœur. Heureusement !

M. le ministre chargé du budget. Au vu du nombre des intervenants inscrits dans la discussion, nous pouvions penser que la discussion serait terminée avant le dîner.

M. Jean-Claude Gaudin. M. le Premier ministre est parti avant.

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de ne plus interrompre.

M. le ministre chargé du budget. Il s'est trouvé messieurs, et vous n'en disconviendrez pas, qu'il y avait tellement peu de membres de l'opposition présents sur vos bancs...

M. Paul Pernin. Les membres de la majorité n'étaient pas plus nombreux !

M. le ministre chargé du budget. Ils n'avaient pas à voter la censure.

Ce petit nombre de présents a donc conduit M. Gaudin à recourir à une procédure parfaitement réglementaire mais qui n'a trompé personne.

M. Olivier Stirn. Elle est encore autorisée, que je sache !

M. le ministre chargé du budget. Il a ainsi demandé une suspension de séance d'une heure et demie.

M. Jean-Claude Gaudin. Une heure !

M. Paul Pernin. Vous êtes de Marseille, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé du budget. Il lui fallait bien rameuter ses troupes !

Le Gouvernement est représenté ce soir et l'observation que vous avez formulée ne correspond pas du tout à la situation.

M. Olivier Stirn. Vous auriez mieux fait de ne rien dire.

M. le ministre chargé du budget. M. le Premier ministre est au travail *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française)*, le Gouvernement vous écoute et, si le besoin apparaît, il vous répondra par ma voix. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Albert Brochard. C'est scandaleux !

M. Emmanuel Aubert. Monsieur le président, si j'avais tellement tort, M. le ministre chargé du budget n'aurait pas pris la peine de répondre si longuement.

M. Alain Hauteclœur. S'il n'avait pas répondu, vous auriez dit qu'il s'en moquait.

M. Emmanuel Aubert. Pour avoir passé treize ans dans cette assemblée, je regrette infiniment...

M. Gérard Gouzes. A qui le ferez-vous croire !

M. Emmanuel Aubert. ... de devoir souligner qu'aucun Premier ministre n'a jamais manqué un débat sur une motion de censure. Je tenais simplement à le marquer. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Alain Hauteclœur. Vous êtes amnésique !

Rappel au règlement.

M. Claude Labbé. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Labbé, pour un rappel au règlement.

M. Claude Labbé. Je tiens à souligner...

M. Alain Hauteclœur. Sur quel article se fonde votre rappel au règlement ?

M. Jean-Claude Gaudin. Sur l'article 52.

M. Claude Labbé. Il repose sur les articles relatifs à la tenue des séances.

La conférence des présidents de mardi dernier avait décidé que la répartition des temps de parole serait la suivante : trente minutes pour les principaux orateurs des groupes et, ensuite, proportionnellement à l'importance des groupes, une heure quarante pour le groupe socialiste, quarante minutes pour le groupe du rassemblement pour la République, trente minutes pour le groupe union pour la démocratie française et quinze minutes pour le groupe communiste. A ces temps de parole s'ajoutaient les explications de vote réglementaires de quinze minutes que nous entendons actuellement.

Par un curieux tour de passe-passe — contrairement d'ailleurs à la règle de la proportionnalité que le groupe socialiste tient à appliquer au sein de l'Assemblée et aux décisions prises par la conférence des présidents — les groupes n'ont pas disposé que de trente minutes et, par une espèce de faveur spéciale indéterminée, on a accordé dix minutes par-ci par-là à des orateurs de chacun des groupes.

J'observe, monsieur le ministre, que cette procédure est curieuse. Normalement, ce débat aurait dû se poursuivre dans la soirée. Il a donc été escamoté d'une façon extraordinaire sur laquelle je compte bien demain demander des explications à la conférence des présidents. Je voulais que vous le sachiez.

Ma longue expérience de parlementaire — j'ai été élu pour la première fois en 1958 — me permet de rappeler que jamais lors d'un débat de censure un Premier ministre ne s'est cru autorisé à ne pas le suivre jusqu'au bout, alors qu'il est pour l'opposition la seule forme possible de se manifester.

Nous jugeons, après MM. Alphandery et Aubert, scandaleux que M. Mauroy n'ait pas cru devoir, à l'égard de l'Assemblée nationale, avoir ce minimum de courtoisie. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

Reprise des explications de vote.

M. le président. Veuillez poursuivre votre explication de vote, monsieur Emmanuel Aubert.

M. Emmanuel Aubert. Mes chers collègues, le 9 juillet dernier, lors de la présentation du programme du Gouvernement, nous lui refusâmes la confiance parce que nous récusâmes ses certitudes, celles d'un projet socialiste qui trouve sa source dans une idéologie passéiste et qui refuse de tenir compte de la réalité du monde moderne et des contraintes de la conjoncture.

Le 15 septembre dernier, nous déposâmes et nous votâmes une motion de censure parce que nous rejetâmes les incertitudes et les carences de l'action gouvernementale dans la lutte essentielle pour l'emploi et contre l'inflation.

Aujourd'hui, en approuvant la motion de censure déposée par le groupe U.D.F., à laquelle le groupe R.P.R. s'est associé, nous condamnâmes l'incohérence de la pensée et de l'action gouvernementales.

Certitudes, incertitudes, incohérences, telles sont, monsieur le ministre du budget, représentant le Premier ministre...

M. Pierre Méhaignerie. Il n'écoute pas !

M. Emmanuel Aubert. ... les étapes successives de votre politique depuis que vous êtes au pouvoir.

Est-ce parce que vous êtes arrivés aux affaires de la France sans en avoir approfondi toutes les données et peser toutes les responsabilités — et j'espère que le compte rendu intégral reflètera scrupuleusement le discours du Premier ministre — ou est-ce parce que le parti socialiste était écartelé entre ses principes et la réalité ?

Les hésitations et les contradictions de la démarche gouvernementale, le dialogue complexe — pour ne pas dire conflictuel — qui marque les rapports entre le Gouvernement, le parti et le groupe parlementaire socialistes et quelquefois les rapports des ministres entre eux et des tendances entre elles, semblent apporter la preuve que les deux raisons se conjuguent.

M. Alain Hautecœur. Cela change des godillots !

M. Charles Miossec. Mais les « godilleurs » ne savent pas où ils vont !

M. Emmanuel Aubert. Et cette situation est rendue encore plus inquiétante par votre volonté de marquer immédiatement la rupture avec ce que vous considérez — bien que vous vous réclamez encore des institutions de la V^e République — être « l'ancien régime ». Cette volonté vous conduit avec précipitation, je dirai même avec frénésie — le Premier ministre s'en est glorifié tout à l'heure à la tribune — à tout faire à la fois, à présenter dans tous les domaines des projets de réforme souvent bâativement élaborés, à annoncer quelque chose et à faire à peu près le contraire en trouvant toujours dans la magie du verbe socialiste et de ses bonnes intentions une justification à vos contradictions.

Mais les contradictions demeurent, ainsi que les incertitudes, créant, dans la confusion de la pensée et de l'action, un profond désarroi dans une opinion que l'on divise et même que l'on oppose, au nom d'une prétendue solidarité.

Je n'en veux pour preuve que l'extraordinaire évolution qui marque les orientations gouvernementales depuis ces dernières semaines et qui donne, s'il en était besoin, à cette nouvelle motion de censure une justification supplémentaire.

Car enfin, il faut bien le reconnaître : quoi qu'en dise le Premier ministre, depuis un mois le Gouvernement ne parle plus le même langage. Ou plus précisément, il tient un double langage tant il est pris entre les excès d'une politique de relance par la consommation, par l'accroissement des dépenses publiques et donc par le déficit budgétaire ; d'une part ; et les impératifs résultant de la dévaluation du franc et de la défense de nos positions au plan international, d'autre part.

Après avoir célébré et soutenu artificiellement la parité du franc, au prix d'une hémorragie de nos réserves, au prix de taux d'intérêts prohibitifs et au prix du maintien d'une situation économique dépressive ; néfaste pour la vie des entreprises et donc pour l'emploi — l'accroissement du chômage ces derniers mois et du nombre des entreprises en liquidation le prouve — vous nous expliquez aujourd'hui tous les bienfaits d'une dévaluation que vous avez été contraint de subir.

Après nous avoir annoncé qu'il était indispensable d'assurer la relance par la progression des rémunérations et des prestations sociales, vous vous engagez maintenant dans une politique

de contrôle des prix, bientôt de contrôle des revenus qui, conjuguée avec l'accroissement annoncé de la fiscalité et des cotisations sociales, est difficilement compatible avec une politique de relance de la consommation.

Ici, au nom de cette relance, vous avez choisi délibérément, je dirai même avec ostentation, l'augmentation abusive des dépenses publiques — 27,5 p. 100 — dépenses dont la productivité est plus que contestable au regard de l'intention qui la sous-tend, et par là même, vous avez voulu un déficit budgétaire considérable, générateur d'inflation et de déséquilibre.

Déficit considérable de 95 milliards de francs, mais dont on peut affirmer, sans risque d'erreur, qu'il sera dans la réalité beaucoup plus grave, tant sont fragiles sinon même irréalistes les hypothèses sur lesquelles il est établi : 3,3 p. 100 de croissance et 11,3 p. 100 d'inflation en 1982.

Ce sont vos chiffres, monsieur le ministre chargé du budget, qui ne correspondent pas forcément d'ailleurs à ceux du Premier ministre et du Président de la République.

Aussi à peine le projet de loi de finances était-il publié et vous, monsieur Fabius, ministre chargé du budget, finissiez-vous d'en chanter les louanges, que le Gouvernement, inspiré par M. Delors, ministre de l'économie et des finances — justement inquiet du caractère inflationniste du déficit budgétaire et de ses conséquences sur la tenue du franc, si fraîchement dévalué — opérait une prudente, et malheureusement insuffisante, marche arrière, en gelant 15 milliards de francs de dépenses, d'investissement, faut-il le rappeler ?

Et pour ce déficit budgétaire, il sera fait appel, malgré l'imposante pression fiscale hâtivement créée, non seulement à de larges ponctions de l'épargne, ainsi détournée de la fonction productive à laquelle vous prétendiez vouloir la rendre, mais aussi certainement à la création monétaire.

Cette pression fiscale vous prétendez la justifier, en dehors des nécessités budgétaires, par la justice fiscale.

Mais encore que l'augmentation des impôts indirects n'est jamais, comme vous l'ont justement rappelé vos alliés communistes, synonyme de justice fiscale, il ne suffit pas de créer un impôt sur la fortune ou un prélèvement exceptionnel de solidarité, dont certains sont d'ailleurs exclus, pour réaliser la justice fiscale.

Faire payer les riches est un slogan facile mais qui, monsieur le ministre, ne réalise pas à lui seul la justice fiscale.

Car s'il est juste de faire payer plus ceux qui ont plus, il est encore plus capital de ne rien faire payer à ceux qui n'ont pas grand-chose, car pour eux le prélèvement fiscal, si faible soit-il, se prend sur l'essentiel.

Or, dans ce domaine, vous n'avez rien fait ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

La fiscalité directe touchera, selon votre projet de loi de finances — et je ne crois pas que sur ce point-là vous ayez l'intention de changer quoi que ce soit dans les prochains jours...

M. Charles Miossec. Sait-on jamais !

M. Emmanuel Aubert. ... les faibles revenus. Oserait-on affirmer que 2 223 francs par mois, seuil de votre fiscalité, ne constituent pas un faible revenu ?

C'est pourquoi, permettez-moi de vous le signaler, monsieur le ministre, en vous demandant de le répéter au Gouvernement, au Premier ministre, les propositions fiscales de Jacques Chirac, si elles n'étaient pas socialistes, étaient beaucoup plus sociales que les vôtres parce qu'elles, au moins, étaient justes. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Cassaing. Où est-il Chirac ce soir ?

M. Emmanuel Aubert. Ces hésitations, ces contradictions, ces changements de cap, nous les trouvons partout.

L'anonymat de l'or devait-il être levé ? C'est une option qui se conçoit dans un climat de confiance. Alors pourquoi avoir affirmé que vous n'en feriez rien et avoir dévoilé la nouvelle à dix-huit heures, à la fin de votre conférence de presse ?

Récusant les « nationalisations rampantes », vous avez dit et répété qu'elles seraient limitées à certains secteurs de pointe stratégiques et voilà que, sans coup férir, le groupe socialiste décide de supprimer la rétrocession des participations qui n'ont aucun lien direct avec le secteur public.

Je sais bien que vous envisagez de reprendre cette affaire.

Vous annoncez une grande politique nouvelle de l'énergie. Qu'est-elle d'autre — heureusement d'ailleurs ! — que celle déjà suivie et qui a conduit la France vers l'indépendance énergétique, mais que vous avez à peine amputée, gratuitement, pour le symbole.

M. Christian Nucci. Vous avez voté contre !

M. Emmanuel Aubert. Enfin, au lendemain d'un hommage solennel du chef de l'Etat — qui soutenait les accords de Camp David — à un homme de courage et de paix, votre ministre des relations extérieures se permet des déclarations contradictoires...

M. Christian Nucci. Amalgame !

M. Jean-Claude Gaudin. C'est abaissant !

M. Emmanuel Aubert. ...inconvenantes et graves de conséquences. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Démission ! Démission !

M. Gérard Gouzes. Il a dit tout haut ce que vous pensez tout bas !

M. Pierre-Charles Krieg. Lisez ce qu'en a dit M. Jospin, ça vous fera du bien !

M. Emmanuel Aubert. Il semblerait, monsieur le ministre, messieurs du groupe socialiste, que votre logique interne voudrait que vous annonciez systématiquement une orientation pour y apporter immédiatement des amodiations qui en dénaturent le sens.

Nous avions cru voir dans de telles errances — je l'avais alors indiqué à cette tribune — les balbutiements de l'apprentissage du pouvoir. Nous savons aujourd'hui que la difficulté de soumettre les choix économiques à votre vision doctrinaire de la société vous conduit à ériger vos contradictions en système de gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Baume et M. Charles Miossec. Très bien !

M. Emmanuel Aubert. Cette approche des réalités qui vous est propre n'aurait d'autre perversité que celle de l'esprit si elle n'ohérait profondément les chances de la France. Vous secouez la machine pour allumer tous les plots à la fois, monsieur le ministre.

M. Christian Nucci. Vous y étiez déjà parvenus !

M. Emmanuel Aubert. A force de vouloir « flipper », vous allez faire « tilt » !

M. Gérard Gouzes. Cela fait « loubard » !

M. Emmanuel Aubert. Pour conclure, croyez-vous vraiment que le ton de hargne et de revanche...

M. Gérard Gouzes. Rappelez-vous Barre !

M. Emmanuel Aubert. ... que M. le Premier ministre a encore employé tout à l'heure à la tribune...

M. Alain Hautecœur. Vous êtes connaisseur !

M. Emmanuel Aubert. ... soit le meilleur moyen de provoquer cet élan de l'ensemble des Français de bonne volonté, que vous appelez pourtant de vos vœux, pour permettre la relance de notre pays, à moins que vous n'estimiez qu'il n'y a de Français de bonne volonté que dans les rangs socialistes ?

L'intolérance n'est pas l'attitude des forts, elle n'est pas la voie de la solidarité nationale.

M. Alain Hautecœur. Vous en étiez bien loin !

M. Emmanuel Aubert. Voilà la réalité des choses, monsieur le ministre, et ce n'est pas l'hypnose du verbe qui pourra la transformer.

M. Christian Nucci. Vous avez dit « intolérance » ?

M. Emmanuel Aubert. C'est pour toutes ces raisons que le groupe R.P.R. censure le Gouvernement en souhaitant ardemment, pour le bien du pays, qu'il tienne compte de nos avertissements et de nos justes et profondes inquiétudes. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Hautecœur.

M. Alain Hautecœur. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur le fond du débat. Il suffit de lire la motion de censure pour constater à quel point elle est vide et, en tout cas, prématurée. *(Ah ! sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Baume. Quel aveu !

M. Alain Hautecœur. Le Premier ministre a déjà répondu.

M. Charles Miossec. Vous n'avez pas encore compris !

M. Alain Hautecœur. Mais je ne peux pas laisser passer certains propos qui ont été tenus dans cette enceinte sans y répondre. En ce qui concerne le respect des droits du Parlement...

M. Edmond Alphandery. Parlons-en !

M. Alain Hautecœur. ... vous donnez, messieurs, facilement des leçons...

M. Jean-Marie Daillet. Nous ne sommes pas les seuls !

M. Alain Hautecœur. ... mais vous devriez savoir que, pour donner des leçons, il faut avoir la conscience tranquille. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Albert Brochard. Vous devriez alors vous garder l'en donner !

M. Alain Hautecœur. Lorsqu'on entend M. Labbé parler du respect des droits du Parlement...

M. Gérard Gouzes. C'est un spécialiste !

M. Alain Hautecœur. ... je lui rappelle que je siégeais déjà dans cette enceinte lorsque a été discutée la loi Sécurité et libertés, qui a marqué la précédente législature — hélas ! en mal — et que j'ai vu ce que l'on n'avait encore jamais vu sous la V^e République : un président de groupe parlementaire demander à la sauvette au Gouvernement d'appliquer le vote bloqué.

M. Christian Nucci. Qui était-ce ?

M. Jean Foyer. Ne dites pas : « Fontaine je ne boirai pas de ton eau ! »

M. Alain Hautecœur. Vous en savez quelque chose, monsieur Foyer, car, en l'occurrence, vous étiez complice de cet acte contre les droits du Parlement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Lorsqu'on veut donner des leçons sur le respect des droits du Parlement, on commence par oublier pudiquement ces recours répétés à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution et au vote bloqué, qui sont des atteintes bien plus graves aux droits du Parlement...

M. Jean-Marie Daillet. Mais ils sont réglementaires !

M. Jean Foyer. Que vous êtes imprudent, monsieur Hautecœur !

M. Alain Hautecœur. ... que l'absence du Premier ministre, qui est d'ailleurs représenté par le ministre du budget, Vous qui donnez facilement des leçons !...

M. Jean Foyer. Dans quelques jours, nous vous rappellerons vos paroles.

M. Alain Hautecœur. ... vous qui parlez d'incohérence gouvernementale, vous devriez au contraire être satisfaits que la solidarité gouvernementale joue à plein et qu'elle soit concrétisée ce soir par le ministre du budget. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Jean Foyer. Ridicule !

M. Claude Labbé. Vous êtes grotesque !

M. Alain Hautecœur. C'est vrai que, dans ce domaine, monsieur Labbé, vous avez des connaissances particulières !

M. Claude Labbé. Grotesque, ridicule !

M. Alain Hautecœur. La caractéristique principale de cette motion de censure est d'avoir été déposée...

M. Claude Labbé. Nous regrettons M. Joxe !

M. Alain Hautecœur. ... parce que l'U.D.F. avait déjà été prise de vitesse il y a quelques semaines.

M. Jean-Marie Daillet. Vous vous répétez !

M. Alain Hautecœur. Le seul moyen de faire passer les vérités, c'est parfois de les répéter plusieurs fois.

M. Pierre-Charles Krieg. Il faut bien qu'il dise quelque chose !

M. Claude Labbé. Le groupe socialiste est bien pauvre pour devoir se contenter d'une explication de vote aussi minable !

M. le président. Je vous en prie, messieurs, ne vous interpelliez pas !

M. Alain Hautecœur. Mais ce n'est pas moi qui interpelle !

M. Claude Labbé. Si vous n'interpellez pas, expliquez-moi ce qu'est une interpellation !

M. Jean-Claude Cassaing. Voilà bien l'intolérance de M. Labbé !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, n'abusez pas de votre nombre, comme je l'ai dit cet après-midi ! Poursuivez, monsieur Hautecœur.

M. Alain Hautecœur. Cette motion de censure, que l'U.D.F. a déposée...

M. Jean-Claude Gaudin. Elle a bien fait !

M. Alain Hauteœur. ... est prématurée. En effet, elle condamne par avance les nationalisations alors que nous allons en discuter à partir de demain !

M. Jacques Baumel. Nous connaissons le sort qui sera réservé à ce texte !

M. Alain Hauteœur. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas une bonne façon de respecter les droits du Parlement, pas plus que la Constitution.

M. Jean Foyer. L'argument est ridicule !

M. Pierre-Charles Krieg. Parce qu'il y aurait suspense ?

M. Claude Labbé. L'improvisation n'est jamais bonne !

M. Charles Miossec. Vous vous enfoncez !

M. Alain Hauteœur. Puis-je continuer, monsieur le président ?

M. Jean Foyer. Finissez !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Hauteœur.

M. Michel Péricard. Gardez-là, c'est trop drôle.

M. Alain Hauteœur. Apparemment, je soulève à la fois l'ire de M. Foyer et celle de M. Labbé.

M. Jean Foyer. Je ne suis pas en colère !

M. Claude Labbé. Vous faites perdre un temps précieux à M. Fabius, qui s'ennuie.

M. Alain Hauteœur. Manifestement, sur certains bancs de cette assemblée, certaines choses ne passent pas.

Monsieur Aubert, je vous connais maintenant depuis quelques années. Vous êtes généralement un homme de bonne compagnie.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Ah !

M. Alain Hauteœur. M'autorisez-vous à vous dire qu'il est particulièrement difficile de supporter la morgue avec laquelle vous avez émis certaines critiques ? Quand vous critiquez le Gouvernement, vous êtes dans votre droit.

M. Jean Brocard. Merci !

M. Alain Hauteœur. Vous pouvez le faire quand vous voulez. Vous pouvez considérer que le Gouvernement, qui est celui de la France, que cela vous plaise ou non...

M. Jean Brocard. De la France socialiste ?

M. le président. Laissez parler M. Hauteœur qui seul a la parole.

M. Alain Hauteœur. ... est un gouvernement d'incapables ; vous pouvez vous efforcer de faire croire que les décisions sont prises dans des conditions anormales ; vous pouvez vous poser en défenseur de ceux que vous avez placés dans une mauvaise situation, au cours des dernières années, en refusant de voter certains textes, mais vous n'avez pas le droit de dire tout cela sur un ton condescendant, avec la morgue de celui qui serait seul à détenir la vérité. *(Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. Gabriel Kaspereit. Vous affabulez !

M. Alain Hauteœur. Voyez-vous, au-delà de cette motion de censure, nous avons le sentiment que vous n'avez toujours pas accepté le choix qu'a fait le peuple français il y a quelques mois.

M. Jean-Claude Cassaing. Très bien !

M. Alain Hauteœur. Vous ne défendez pas une autre politique car les deux oppositions n'ont d'ailleurs même pas la même. *(Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Vous ne défendez pas un autre projet.

M. Gabriel Kaspereit. Nous représentons la moitié du pays, c'est l'essentiel !

M. Alain Hauteœur. Vous n'acceptez pas le choix du 10 mai et ce qui vous anime, c'est l'esprit de revanche.

Contrairement à tout ce que vous voulez laisser croire, vous espérez, vous appelez de vos vœux un échec économique car vous pensez, au fond de vous-mêmes, qu'il serait le seul moyen de vous donner raison.

M. Pierre-Charles Krieg. Qu'on le souhaite ou non, il arrivera !

M. Michel Péricard. Pas besoin de le souhaiter !

M. Pierre-Charles Krieg. Hélas !

M. Jean Foyer. C'est de la diffamation, monsieur Hauteœur !

M. Alain Hauteœur. Monsieur Foyer, je pourrais vous rétorquer que certaines vérités blessent. Vous donnez le sentiment, ici et dans l'opinion publique, que vous ne recherchez pas les intérêts de la France...

M. Jean Foyer. Quant à vous, vous les recherchez mais vous ne les trouvez pas !

M. Alain Hauteœur. ... mais uniquement la revanche ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Vote sur la motion de censure.

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure. En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires à ma gauche si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre J.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre à Mmes et MM. les secrétaires, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

J'invite donc Mmes et MM. les secrétaires à ne déposer dans l'urne que les bulletins blancs ou les délégations « pour ».

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à vingt-trois heures.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu. Le scrutin est ouvert à vingt-deux heures quinze.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à se retirer dans le quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins. Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures, est reprise à vingt-trois heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure.	246
Pour l'adoption	151

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

M. Emmanuel Hamel. Ce sera peut-être pour une autre fois !

M. le ministre chargé du budget. Vous pouvez toujours l'espérer !

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 13 octobre 1981, à seize heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi, n° 384, de nationalisation (rapport n° 456 de M. Michel Charzat, au nom de la commission spéciale).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL sur des requêtes en contestation d'opérations électorales

(Communications du Conseil constitutionnel
en application de l'article L. O. 185 du code électoral.)

DÉCISION N° 81-927. — SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1981
Haute-Loire (2^e circonscription).

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu la requête présentée par M. Louis Pégon, domicilié à Brioude (Haute-Loire), ladite requête enregistrée le 24 juin 1981 à la préfecture de la Haute-Loire et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé les 14 et 21 juin 1981 dans la deuxième circonscription de la Haute-Loire pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu les observations en défense présentées par M. Jean Proriot, député, lesdites observations enregistrées le 17 juillet 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations en réplique présentées par M. Louis Pégon, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 29 juillet 1981 ;

Vu les observations en duplique présentées par M. Jean Proriot, député, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 14 août 1981 ;

Vu les observations présentées par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, enregistrées le 4 août 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations présentées par M. Jean Proriot, député, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 21 août 1981 ;

Vu les observations présentées par M. Louis Pégon, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 10 septembre 1981 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Où le rapporteur en son rapport ;

Considérant que, si le requérant allègue que des inscriptions recommandant de voter pour le candidat proclamé élu ont été peintes sur la voie publique, il ne démontre ni le caractère massif, ni la date tardive de ces agissements ; qu'au surplus, des inscriptions analogues, recommandant de voter pour l'un des adversaires du candidat proclamé élu, ont été également relevées.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que, dans le canton de Saugues, notamment, des affiches et des tracts en faveur de M. Jean Proriot ont été apposés ou distribués dans la nuit du 13 au 14 juin 1981 et le 14 au matin ; mais que ces affiches ont été, pour la plupart, rapidement lacérées ou décollées ; que, par ailleurs, une diffusion de tracts hostiles à M. Jean Proriot a eu lieu à la même période dans le même canton ;

Considérant, enfin, que, si le requérant fait état de la diffusion, au cours de la campagne électorale, d'une édition spéciale d'un journal intitulé « *Demain la France* » dans lequel il reproche à M. Jean Proriot d'avoir fait paraître un article qui, selon lui, aurait été de nature à jeter le discrédit sur la personne de son concurrent M. Louis Eyraud et sur le parti auquel il appartient, il ne résulte pas de la teneur de ce document que celui-ci ait dépassé les limites de la polémique électorale ;

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que les irrégularités de propagande invoquées ne peuvent être regardées comme ayant exercé une influence déterminante sur le résultat du scrutin,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête susvisée de M. Louis Pégon est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 9 octobre 1981, où siégeaient MM. Roger Frey, président, Monnerville, Joxe, Gros, Lecourt, Brouillet, Vedel, Ségalat, Peretti.

DÉCISION N° 81-945. — SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1981.

Guadeloupe (3^e circonscription).

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu la requête présentée par M. Jérôme Cléry, demeurant 24, rue Marie-Claire, à Basse-Terre (Guadeloupe), enregistrée le 30 juin 1981 à la préfecture de la Guadeloupe et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 21 juin 1981 dans la troisième circonscription de la Guadeloupe pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu les observations en défense présentées par M. Marcel Esdras, député, enregistrées le 20 juillet 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations en réplique présentées par M. Jérôme Cléry, enregistrées comme ci-dessus le 12 août 1981 ;

Vu le rapport du secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer, enregistré comme ci-dessus le 28 août 1981 ;

Vu les observations en duplique présentées par M. Marcel Esdras, enregistrées comme ci-dessus le 8 septembre 1981 ;

Vu les nouvelles observations présentées par M. Marcel Esdras et enregistrées comme ci-dessus le 15 septembre 1981 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Où le rapporteur en son rapport ;

Sur le moyen tiré de ce que le requérant aurait été victime « d'une propagande déloyale et mensongère » :

Considérant que, si M. Cléry allègue qu'il aurait été victime d'imputations mensongères largement diffusées par les organes officiels de la radiodiffusion et de la télévision sans avoir pu bénéficier lui-même d'un droit de réponse suffisant, il n'apporte à l'appui de cette allégation aucune précision ni aucun élément de preuve ; que, s'il affirme que le maire d'une commune de sa circonscription se serait livré contre lui à une propagande mensongère entre les deux tours de scrutin, il n'établit pas la matérialité de ce fait ; qu'enfin, s'il prétend que, dans une homélie prononcée le jour même du scrutin, un ministre du culte aurait recommandé aux fidèles de ne pas voter pour lui, le requérant n'apporte à l'appui de cette allégation qu'un très petit nombre d'attestations, lesquelles sont formellement contredites tant par l'intéressé lui-même que par de nombreux fidèles ;

Sur le moyen tiré de ce que diverses irrégularités auraient été commises dans le déroulement du scrutin dans les communes de Trois-Rivières et de Pointe-Noire :

Considérant que les allégations selon lesquelles dans les deux communes dont il s'agit, les règles relatives tant au contrôle des pièces d'identité qu'à l'obligation d'utiliser les isoires auraient été méconnues ne sauraient être tenues pour établies, dès lors que les attestations produites à leur soutien par des assesseurs et des délégués désignés par le requérant ainsi que par quelques électeurs sont contredites par de très nombreux électeurs de ces communes ;

Considérant que l'absence d'une table de décharge destinée, comme le prévoit l'article L. 58 du code électoral, à recevoir les bulletins des candidats, dans les trois premiers bureaux de Pointe-Noire, pour regrettable qu'elle soit, n'a pu à elle seule, compte tenu de l'écart de voix constaté entre les candidats, suffire à modifier le résultat de l'élection ;

Considérant que, si le requérant allègue que dans le premier bureau de vote de la commune de Pointe-Noire la répartition des tâches entre les assesseurs n'a pu être faite par accord entre eux ou par tirage au sort, il n'est apporté à l'appui de ces allégations aucun commencement de preuve et qu'aucune observation n'a été consignée sur le procès-verbal des opérations électorales dans ce bureau de vote ;

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que le requérant n'est pas fondé à demander l'annulation des opérations électorales dans la troisième circonscription de la Guadeloupe,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête susvisée de M. Jérôme Cléry est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 9 octobre 1981, où siégeaient MM. Roger Frey, président, Monnerville, Joxe, Gros, Lecourt, Brouillet, Vedel, Ségalat, Peretti.

DECISION N° 81-959. — SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1981

Wallis-et-Futuna.

Le Conseil constitutionnel.

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu la requête présentée par MM. Basilio Tui, Apeleto Likuvalu, Petelo Takatai, électeurs, MM. Petelo Falelavaki, Mikaele Hoatau, Napole Muliloto, Esitio Ata, candidats, et M. Soane Maiiau, candidat remplaçant, enregistrée le 6 juillet 1981 à l'administration supérieure du territoire de Wallis-et-Futuna et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 28 juin 1981 dans la circonscription des îles Wallis-et-Futuna, pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu les observations en défense présentées par M. Benjamin Brial, député, enregistrées le 4 août 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les observations en réplique présentées par MM. Basilio Tui, Apeleto Likuvalu, Petelo Takatai, électeurs, MM. Petelo Falelavaki, Mikaele Hoatau, Napole Muliloto, Esitio Ata, candidats, et M. Soane Maiiau, candidat remplaçant, enregistrées comme ci-dessus le 9 septembre 1981 ;

Vu les observations en duplique présentées par M. Benjamin Brial, député, enregistrées comme ci-dessus le 15 septembre 1981 ;

Vu les observations présentées par le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer, enregistrées le 3 août 1981 au secrétariat général du Conseil constitutionnel ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Où le rapporteur en son rapport ;

Considérant que, pour demander l'annulation de l'élection contestée, les requérants allèguent que des pressions auraient été exercées sur le corps électoral ; qu'à l'appui de ce grief ils ont versé au dossier deux attestations, la première émanant d'un électeur et d'après laquelle un ami politique du candidat proclamé élu lui aurait promis un emploi pour sa fille et la seconde dont l'auteur affirme qu'il aurait reçu une somme d'argent pour le déterminer à voter pour ledit candidat ; que la première de ces deux attestations ne fait état que d'une promesse vague et que la seconde émane d'une personne qui ne pouvait être inscrite sur les listes électorales ; que, de tels éléments d'information ne permettent pas de tenir ce grief pour établi ;

Considérant que le fait que certains électeurs aient porté jusque dans les bureaux de vote des maillots décorés de l'effigie du candidat proclamé élu n'a pu constituer, en l'espèce, un abus de propagande susceptible d'exercer une influence sur le résultat du scrutin ;

Considérant que, si les requérants soutiennent que de nombreux électeurs auraient voté successivement à Nouméa et à Wallis, ces irrégularités ne sont pas établies par les pièces du dossier, qui ne donnent que des indications insuffisamment précises sur ce point et qui, en tout état de cause, ne concerneraient que quatre cas de double vote ;

Considérant, enfin, que la présence de chefs coutumiers sur les lieux du vote le jour de l'élection est conforme aux usages locaux et qu'il ne ressort ni des procès-verbaux de recensement ni des autres pièces du dossier que des pressions auraient, à cette occasion, été exercées sur les électeurs,

Décide :

Art. 1^{er}. — La requête de MM. Basilio Tui, Apeleto Likuvalu, Petelo Takatai, Petelo Falelavaki, Mikaele Hoatau, Napole Muliloto, Esitio Ata et Soane Maiiau est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 9 octobre 1981, où siégeaient MM. Roger Frey, président, Monnerville, Joxe, Gros, Lecourt, Brouillet, Vedel, Ségalat, Peretti.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX CONDITIONS D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le lundi 12 octobre 1981, cette commission est ainsi composée :

Députés.

Membres titulaires.	Membres suppléants.
MM. Raymond Forni, Michel Suchod, Daniel Le Meur, Bruno Vennin, Jean-Michel Belorgey, Philippe Séguin, Maurice Sergheraert.	MM. Louis Lareng, Michel Sapin, Roland Renard, Antoine Gissinger, Gilbert Bonnemaïson, Gérard Collomb, Pascal Clément.

Commission d'enquête sur la situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne et défavorisées.

(Un siège à pourvoir en remplacement de M. Alain Billon, démissionnaire.)

La présidence a reçu la candidature de M. Jean Rigal.

Cette candidature a été affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 13 octobre 1981.

Elle sera communiquée à l'Assemblée au cours de la première séance qui suivra.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Boissons et alcools (vins et viticulture).

45. — 19 octobre 1981. — M. Charles Miossec s'inquiète auprès de Mme le ministre de l'agriculture des conséquences de la décision prise par le Gouvernement français de bloquer sous douane les vins en provenance d'Italie. Outre le préjudice subi par le négoce français et les répercussions sur la situation financière des entreprises concernées, cette décision prise sans concertation sous la pression des viticulteurs en colère, risque d'avoir des conséquences importantes sur de nombreuses productions agricoles françaises. Après le veau se remettant à peine du mot d'ordre de boycott de septembre 1980, ce sont maintenant les produits laitiers français qui font les frais de l'opération, sans compter qu'un précédent fâcheux a ainsi été créé. La Grande-Bretagne a d'ailleurs saisi ce prétexte pour mettre en difficulté notre aviculture tout entière, la production bretonne de dindes en particulier. Il lui demande quelles initiatives elle entend prendre d'urgence pour normaliser nos relations commerciales avec nos partenaires du Marché commun et quelles sont les conditions d'un armistice sur le front du vin.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Lundi 12 Octobre 1981.

SCRUTIN PUBLIC A LA TRIBUNE (N° 65)

Sur la motion de censure déposée par M. Gauthier, et quarante-neuf de ses collègues, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, et jointe à sa demande d'interpellation du Gouvernement - Résultat du pointage.

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure 246

Pour l'adoption 151

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.		
Alphandery.	Fontaine	Mayoud.
Anquer.	Fosse (Roger).	Médecin.
Aubert (Emmanuel).	Fouchier	Méhaignerie.
Aubert (François d').	Foyer.	Mesmim.
Audinot.	Frédéric-Dupont.	Messmer.
Barnier.	Fuchs.	Mestre.
Barre.	Galley (Robert).	Micaux.
Barrot.	Gantier (Gilbert).	Millon (Charles).
Bas (Pierre)	Gascher	Miossec.
Baudouin.	Gastines (de)	Mme Missoffe.
Baumel.	Gaudin.	Mme Moreau
Bayard.	Geng (Francis).	Louise)
Bégault.	Gengenwin	Narquin
Benouville (de).	Gissingier	Noir
Bergelin	Goasduff.	Nungesser.
Bigeard	Godefroy (Pierre)	Ornano (Michel d').
Birraux	Godfrain (Jacques)	Perbet
Blanc (Jacques).	Gorse	Péricard.
Bonnet (Christian).	Goulet	Pernin.
Bouvard.	Grussenmeyer	Perrut.
Branger	Guichard.	Petit (Camille).
Briane (Jean).	Haby (Charles)	Pinte
Brocard (Jean).	Haby (René)	Pons
Brochard (Albert).	Hamel.	Préaumont (de).
Caro.	Mme Harcourt	Proriot
Cavaillé.	(Florence d').	Raynal.
Chaban-Delmas.	Harcourt	Richard (Lucien).
Charlé.	(François d').	Rigaud
Charles.	Mme Hauteclouque	Rocca Serra (de)
Chasseguet.	(de)	Rossinat
Chirac.	Inchauspé.	Royer.
Clément.	Julia (Didier).	Sablé.
Cointat.	Kaspereit	Santonl
Cornette.	Koehl	Sautier
Correze.	Krieg	Sauvaigo
Cousté.	Labbé	Séguin
Couve de Murville.	La Combe (René).	Seitlinger.
Daillet.	Lafleur	Sois-on
Debre.	Lancien	Sprauer
Delatre.	Lauriol	Stasi
Delfosse.	Léotard	Stirn
Deniau	Lestas	Tiberi
Deprez.	Ligot	Toubon
Desanlis.	Lipkowski (de)	Tranchant
Dousset.	Madelin (Alain)	Valleix
Durand (Adrien)	Marcellin	Vivien (Robert-André)
Durr	Marcus	
Esdras.	Marette	Vuillaume
Falala	Masson (Jean-Louis)	Wagner
Fèvre	Mathieu (Gilbert)	Weisenhorn
Fillon (François).	Mauger	Wolff (Claude).
Flosse (Gaston).	Maujourn du Gasset	Zeller.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM.	
Audinot à M. Zeller.	Bas (Pierre) à M. Baumel.
Barnier à Mme Missoffe.	Baudouin à M. Deprez.
Barre à M. Mestre.	Bégault à M. Birraux.
Barrot à M. Briane (Jean).	Benouville (de) à M. Ansquer.
	Bergelin à M. Aubert (Emmanuel).

Bigeard à M. Dousset.
Blanc (Jacques) à M. Durand
Adrien).
Bouvard à M. Daillet.
Caro à M. Fuchs.
Chaban-Delmas à M. Kaspereit.
Charles à M. Cavaillé.
Chasseguet à M. Charlé.
Chirac à M. Labbé.
Clément à M. Fèvre.
Cornette à M. Cointat.
Correze à M. Falala.
Delatre à M. Galley (Robert).
Delfosse à M. Esdras.
Deniau à M. Gastines (de).
Desanlis à M. Sablé.
Durr à M. Gorse.
Fillon (François)
à M. Grussenmeyer.
Flosse (Gaston) à M. Haby
(Charles).
Fontaine à M. Krieg.
Fosse (Roger) à M. Gantier
(Gilbert).
Fouchier à M. Brochard
Albert).
Gascher à M. Inchauspé.
Geng (Francis) à M. Harcourt
François d').
Gissingier à M. La Combe (René).
Goasduff à M. Marette.
Godefroy (Pierre) à M. Mauger.
Godfrain (Jacques)
à M. Couve de Murville.
Goulet à M. Miossec.
Guichard à M. Noir.
Haby (René) à M. Koehl.
Mme Harcourt (Florence d')
à M. Nungesser.
Mme Hauteclouque (de)
à M. Vivien (Robert-André).
Julia à M. Péricard.
Lafleur à M. Petit (Camille).
Lancien à M. Pinte.
Lauriol à M. Préaumont (de).
Léotard à M. Aubert
(François d').
Ligot à M. Micaux.
Lipkowski (de) à M. Richard
Lucien).
Madelin (Alain) à M. Hamel.
Marcellin à M. Bonnet
Christian).
Marens à M. Toubon.
Masson (Jean-Louis)
à M. Rocca Serra (de).
Maujourn du Gasset
à M. Proriot.
Mayoud à M. Bayard.
Médecin à M. Sauvaigo.
Mesmin à M. Méhaignerie.
Messmer à M. Séguin.
Millon (Charles)
à M. Brocard (Jean).
Mme Moreau (Louise)
à M. Pernin.
Narquin à M. Tiberi.
Ornano (d') à M. Soisson.
Perbet à M. Foyer.
Pons à M. Tranchant.
Raynal à M. Frédéric-Dupont.
Rigaud à M. Mathieu (Gilbert).
Rossinat à M. Stirn.
Royer à M. Branger.
Santonl à M. Debré.
Sautier à M. Perrut.
Seitlinger à M. Gengenwin.
Sprauer à M. Weisenhorn.
Stasi à M. Alphandery.
Valleix à M. Cousté.
Vuillaume à M. Wagner.
Wolff (Claude) à M. Gaudin.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R. P. R. et apparentés (88) :

Pour : 84.

N'ont pas participé au scrutin : 4 : MM. Bizet, Benjamin Brial, Dassault, Hamelin.

Groupe U. D. F. et apparentés (62) :

Pour : 62.

Non-inscrits :

Pour : 5 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Royer, Zeller.

Mise au point au sujet d'un vote.

A la suite du scrutin (n° 63) sur l'amendement n° 16 de M. Jean-Louis Masson après l'article 3 du projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 385) [dépot par le Gouvernement d'un rapport devant le Parlement sur l'exécution de la loi] (*Journal officiel*, débats A. N., du 9 octobre 1981, p. 1649), M. Audinot, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu « voter pour ».

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du lundi 12 octobre 1981.**

1^{re} séance : page 1677 ; 2^e séance : page 1699.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.		
	Assemblée nationale :				
	Débats :				
03	Compte rendu.....	72	300	Téléphone	Renseignements : 575-62-31
33	Questions	72	300		Administration : 578-61-39
07	Documents	390	720		
	Sénat :				
05	Débats	84	204	TELEX	201176 F DIRJO - PARIS
09	Documents	390	696		
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Prix du numéro : 1,50 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)